

**ASSEMBLEE NATIONALE**5 octobre 2005

---

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1036

présenté par  
MM. Cosyns et Auclair

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRES L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Dans le dernier alinéa de l'article L. 143-1 du code rural, les mots : « de bâtiments d'habitation faisant partie d'une exploitation agricole ou » sont supprimés.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à limiter les abus des SAFER et en particulier les ventes à la découpe, dont le caractère lucratif ne correspond en rien aux missions des SAFER et aux conditions dans lesquelles ces missions doivent être remplies.